

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 832

présenté par
Mme Dubost et M. Lescure

ARTICLE 61 OCTIES

I. – À l'alinéa 35, substituer aux mots :

« Par dérogation au »

les mots :

« Sans préjudice du ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'article 37.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.